

Accueil de loisirs de Valonne

Accueil Périscolaire Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi					
QF	De 0€ à 350€	De 350€ à 750€	De 751€ à 1000€	De 1001€ à 1350€	1351€ et +
Accueil Matin + *Petit déjeuner					
6h45 à 8h30 *	4,16 €	4,58 €	5,03 €	5,49 €	5,98 €
7h30 à 8h30 *	2.32 €	2,56 €	2,82 €	3.08 €	3,36 €
8h00 à 8h30 *	1,16 €	1,28 €	1,41 €	1,54 €	1,68 €
Accueil Midi + Repas**					
11h30 à 13h30 **	5,88 €	6,58 €	7,29 €	8,00 €	8,70 €
Accueil Soir + Goûter *					
16h30 à 17h30*	2,50 €	2,77 €	3,05 €	3,33 €	3,60 €
16h30 à 18h30*	5.00 €	5,54 €	6.10 €	6,66 €	7.02 €
Accueil Mercredi Loisirs (avec *Petit déjeuner + **Repas + ***Goûter)					
7h15 à 8h30 *	2,90 €	3.20 €	3.52 €	3.58 €	4.20 €
8h30 à 11h30	5,32 €	5,47 €	5,60 €	5,75 €	6,02 €
11h30 à 13h30 **	5,88 €	6,58 €	7,29 €	8,00 €	8,70 €
11h30 à 17h30****	12,95 €	13,86 €	14,72 €	15,63 €	16,70 €
13h30 à 17h30***	7,19 €	7,39 €	7,55 €	7,76 €	8,12 €
11h30 à 18h30****	15,03 €	16,1 8 €	17,31 €	18,48 €	19,81 €
Autres					
1/4h de retard	2.32 €	2,56 €	2,82 €	3.08 €	3,36 €

Tarifs applicables
du 1er Mai 2024
au 31 août 2025



Fonctionnement de la tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires.

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CDAP et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.

Pour les quotients non connus sur CADP ou les allocataires des autres caisses, la photocopie de votre attestation de quotient familial ou votre dernier relevé d'avis d'imposition sera demandée.

En cas de non communication de l'autorisation de consulter le quotient ou des pièces justificatives, le barème **le plus élevé** sera automatiquement appliqué.

- ◆ Le matin et le soir: la tarification est à 1/2 heure; toute 1/2 h entamée est facturée. Les quotients inférieurs à 800 € bénéficient d'une remise de 0,41 € pour le matin, de 0,75 € pour le midi, 0,5 €/h pour le soir et de 2 € pour le mercredi matin.

Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance de préférence par prélèvement ou par Chèque à l'ordre de Familles Rurales Fédération du Doubs AL Valonne mais aussi par Chèques Vacances ANCV ou CESU.

Aides possibles :

CAF, MSA, comité d'entreprise sous certaines conditions et sur présentation des justificatifs.

Inscriptions et renseignements :

Familles Rurales Fédération du Doubs, Accueil de Loisirs de Valonne

Adresse: 20 Grande Rue 25190 VALONNE

Tél : 07.87.25.66.25

Email : al.valonne@famillesrurales.org

Site : <https://www.famillesrurales.org/valonne/>